

RCS : NICE Code greffe : 0605

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de NICE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 01966 Numéro SIREN : 822 044 137 Nom ou dénomination : 402B
--

Ce dépôt a été enregistré le 01/08/2019 sous le numéro de dépôt 8640

8640

402 B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros
Siège social : 1 Place du Pin
06300 NICE

R.C.S. NICE : 822 044 137

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 15 MARS 2019

L'AN DEUX MILLE DIX NEUF,
Et le 15 mars à 10 heures,

Les actionnaires se sont réunis au siège social, en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la Présidente.

Sont présents :

- La société SO NICE HOTELS, représentée par son Président
en exercice, Monsieur Pascal Nicoletti, propriétaire de 1.080 actions
- Madame Sandrine MONS, propriétaire de 720 actions
- Monsieur Lionel DUPRAZ, propriétaire de 200 actions

Total des actions présentes : 2.000 actions sur les 2000 actions composant le capital social.

Le commissaire aux comptes NOVANCES – DAVID ET ASSOCIES, pris en la personne de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD régulièrement convoqué, est absent et excusé.

Madame Sandrine Mons préside la séance en qualité de Présidente actionnaire.

La Présidente constate que les actionnaires présents ou représentés possèdent plus de la moitié des actions composant le capital social et qu'en conséquence l'assemblée peut valablement délibérer.

La Présidente dépose sur le bureau et met à disposition de l'assemblée l'inventaire, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et le texte des projets de résolutions.

La Présidente déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été adressés aux actionnaires en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée. L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

13 N°
4

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018 et quitus à la Présidente
- Affectation du résultat
- Questions diverses

La Présidente donne lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels et sur les conventions règlementées. La Présidente ouvre la discussion. Personne ne demandant la parole, elle met aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ces derniers, lesquels font apparaître un bénéfice de 5.125,70 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice n'englobent pas de charges et dépenses non déductibles au titre de l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 5.125,70 euros au poste « report à nouveau » qui ressortira alors débiteur à 41.145,48 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, il est rappelé, s'agissant ici du second exercice social, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

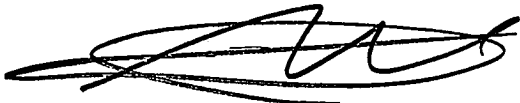
L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie et d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

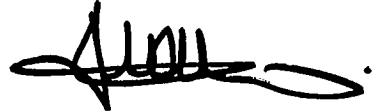
~
CD
M

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui après lecture, a été signé par la Présidente et les actionnaires.

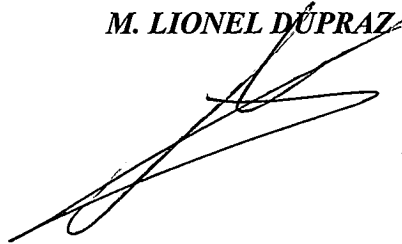


SO NICE HOTELS

MME MONS SANDRINE



M. LIONEL DUPRAZ



402 B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20.000 Euros

Siège social : 1 Place du Pin

06300 NICE

R.C.S. NICE : 822 044 137

**TEXTE DES RESOLUTIONS A L'ASSEMBLEE
GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 15 MARS 2019**

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2018, approuve ces derniers, lesquels font apparaître un bénéfice de 5.125,70 euros.

L'assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice n'englobent pas de charges et dépenses non déductibles au titre de l'article 39.4 du CGI.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la Présidente de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

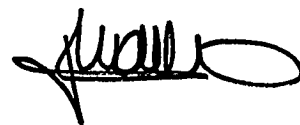
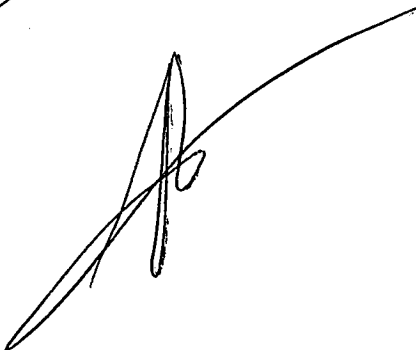
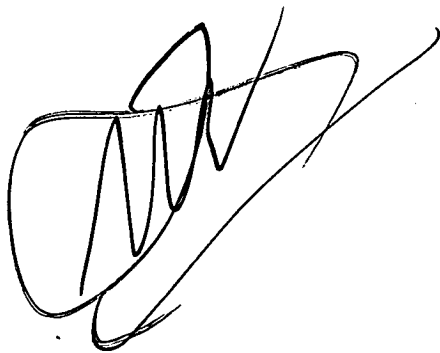
DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice écoulé s'élevant à 5.125,70 euros au poste « report à nouveau » qui ressortira alors débiteur à 41.145,48 euros.

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis de Code général des impôts, il est rappelé, s'agissant ici du second exercice social, qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois exercices précédents.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie et d'un extrait du présent procès verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.





NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

402B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social: 1, Place du Pin
06300 NICE

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 30 septembre 2018

Immeuble Horizon – 455, Promenade des anglais – 06200 Nice
Tél. +33 (0) 493 628 090 – Fax +33 (0) 493 160 846

Immeuble Natura 1 – 1200, avenue du Docteur Maurice Donat – 06250 Mougins
Tél. +33 (0) 492 380 830 – Fax +33 (0) 492 281 316

Société d'Expertise-Comptable Inscrite au Tableau de l'Ordre de la région Marseille, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Corse
Société de commissariat aux Comptes membre de la Compagnie d'Aix-en-Provence – Bastia
Membre de NEXIA International – Membre de l'Association Technique ATH
SAS au capital de 62 500 € – RCS Nice B 326 354 099 – Siret 326 354 099 00078
NAF 6920Z – TVA FR 84 326 354 099

A member of
 **Nexia**
International

www.novances.fr

402B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros

Siège social: 1, Place du Pin

06300 NICE

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

COMPTES ANNUELS

RAPPORT SPECIAL

402B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social: 1, Place du Pin
06300 NICE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société 402B relatifs à l'exercice clos le 30 septembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Conformément à la possibilité ouverte aux micro-entreprises par l'article L. 123-16-1 du code de commerce, ces comptes ne comprennent pas d'annexe.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnables des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société¹ à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette

appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Nice, le 28 février 2019



NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

402B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social: 1, Place du Pin
06300 NICE

COMPTES ANNUELS AU 30 SEPTEMBRE 2018

BILAN ACTIF

	30/09/2018			30/09/2017
	Brut	Amort. dépréciat.	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	34 766,56	13 175,27	21 591,29	28 544,60
Frais de recherche et développement				
Concessions, brvts, licences, logiciels, drts & val. similaires				
Fonds commercial (1)				
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions	59 185,89	11 372,80	47 813,09	53 731,68
Installations techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	105 794,13	21 139,50	84 654,63	103 298,51
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations financières (2)				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	640,00		640,00	640,00
	200 386,58	45 687,57	154 699,01	186 214,79
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	37 230,36		37 230,36	23 340,70
Avances et acomptes versés sur commandes				2 054,40
Créances (3)				
Clients et comptes rattachés	42 576,71		42 576,71	11 261,75
Autres créances	8 687,84		8 687,84	8 443,27
Capital souscrit - appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	10 355,82		10 355,82	9 364,36
Charges constatées d'avance (3)	4 710,90		4 710,90	3 991,13
	103 561,63		103 561,63	58 455,61
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Primes de remboursement des emprunts				
Ecart de conversion Actif				
TOTAL GENERAL	303 948,21	45 687,57	258 260,64	244 670,40
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				15 828,64

BILAN PASSIF

	30/09/2018	30/09/2017
	Net	Net
CAPITAUX PROPRES		
Capital (dont versé : 20 000,00)	20 000,00	20 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves :		
- Réserve légale		
- Réserves statutaires ou contractuelles		
- Réserves réglementées		
- Autres réserves		
Report à nouveau	(46 271,18)	
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	5 125,70	(46 271,18)
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
	(21 145,48)	(26 271,18)
AUTRES FONDS PROPRES		
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Autres fonds propres		
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
DETTES (1)		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	146 237,20	183 518,62
Emprunts et dettes financières (3)	51 863,83	37 525,42
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		2 417,85
Fournisseurs et comptes rattachés	51 825,03	29 798,80
Dettes fiscales et sociales	23 013,35	15 152,91
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		1 429,03
Autres dettes	6 466,71	1 098,95
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance (1)		
	279 406,12	270 941,58
Ecart de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	258 260,64	244 670,40
(1) Dont à plus d'un an (a)	146 590,61	185 875,29
(1) Dont à moins d'un an (a)	132 815,51	82 648,44
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque		
(3) Dont emprunts participatifs		

(a) A l'exception des avances et acomptes reçus sur commandes en cours

COMPTE DE RESULTAT

	30/09/2018			30/09/2017
	France	Exportation	Total	Total
Produits d'exploitation (1)				
Ventes de marchandises	217 750,87		217 750,87	177 511,24
Production vendue (biens)	205 995,80		205 995,80	181 280,16
Production vendue (services)	237 800,89		237 800,89	68 181,94
Chiffre d'affaires net	661 547,56		661 547,56	426 973,34
Production stockée				
Production immobilisée				
Produits nets partiels sur opérations à long terme				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur provisions et transfert de charges			14 549,76	
Autres produits			35 537,02	43 834,18
			711 634,34	470 807,52
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises			147 030,22	146 188,34
Variation de stocks			(13 889,66)	(23 340,70)
Achat de matières premières et autres approvisionnements			299 827,22	178 535,49
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes (a)			120 613,09	136 383,96
Impôts, taxes et versements assimilés			2 793,92	4 749,91
Salaires et traitements			79 723,11	50 949,04
Charges sociales			23 804,84	18 523,71
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions :				
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements			24 439,75	24 298,42
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations				
- Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				13 190,53
- Pour risques et charges : dotations aux provisions				
Autres charges			19 057,15	3 106,40
			703 399,64	552 585,10
RESULTAT D'EXPLOITATION			8 234,70	(81 777,58)
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
De participations (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)				
Reprises sur dépréciations, provisions et transfert de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Charges financières				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilées (4)			1 558,40	1 821,60
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
			1 558,40	1 821,60
RESULTAT FINANCIER			(1 558,40)	(1 821,60)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS			6 676,30	(83 599,18)

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	30/09/2018	30/09/2017
	Total	Total
Produits exceptionnels		
Sur opérations de gestion	265,00	37 000,00
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations, provisions et transferts de charges		
	265,00	37 000,00
Charges exceptionnelles		
Sur opérations de gestion	1 815,60	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
	1 815,60	
RESULTAT EXCEPTIONNEL	(1 550,60)	37 000,00
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices		(328,00)
Total des produits	711 899,34	507 807,52
Total des charges	706 773,64	554 078,70
BENEFICE OU PERTE	5 125,70	(46 271,18)
(a) Y compris :		
- Redevances de crédit-bail mobilier		
- Redevances de crédit-bail immobilier		
(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs.		
(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs		
(3) Dont produits concernant les entités liées		
(4) Dont intérêts concernant les entités liées		



NOVANCES

EXPERTISE-COMPTABLE, AUDIT, CONSEIL

402B

Société par Actions Simplifiée au capital de 20 000 euros
Siège social: 1, Place du Pin
06300 NICE

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

(Réunion de l'assemblée générale relative à l'approbation
des comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2018)

A l'assemblée générale,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisé ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention intervenue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale, en application des dispositions de l'article L. 227-10 du code de commerce.

Nice, le 28 février 2019

NOVANCES-DAVID & ASSOCIES
Représentée par Jean-Pierre GIRAUD
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie Régionale
d'Aix-en-Provence

①

BILAN - ACTIF

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : 402B		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 1 2		
Adresse de l'entreprise 1 PLACE DU PIN 06300 NICE		Durée de l'exercice précédent * 1 4		
Numéro SIRET* 8 2 2 0 4 4 1 3 7 0 0 0 2 1		Néant ☐ *		
		Exercice N clos le 3 0 0 9 2 0 1 8		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	
		Net 3		
Capital souscrit non appelé (I) AA				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement * AB	34 767	13 175	
	Frais de développement * CX		21 591	
	Concessions, brevets et droits similaires AF			
	Fonds commercial (I) AH			
	Autres immobilisations incorporelles AJ			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles AL			
	Terrains AN			
	Constructions AP	59 186	11 373	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels AR		47 813	
	Autres immobilisations corporelles AT	105 794	21 140	
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Immobilisations en cours AV		84 655	
	Avances et acomptes AX			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence CS			
	Autres participations CU			
	Créances rattachées à des participations BB			
	Autres titres immobilisés BD			
	Prêts BF			
	Autres immobilisations financières * BH	640	640	
	TOTAL (II) BJ		200 387	45 688
	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements BL		154 699
En cours de production de biens BN				
En cours de production de services BP				
Produits intermédiaires et finis BR				
Marchandises BT		37 230	37 230	
Avances et acomptes versés sur commandes BV				
Clients et comptes rattachés (3)* BX		42 577	42 577	
Autres créances (3) BZ		8 688	8 688	
Capital souscrit et appelé, non versé CB				
DIVERS		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres) CD		
	Disponibilités CF	10 356	10 356	
	Charges constatées d'avance (3) * CH	4 711	4 711	
	TOTAL (III) CI		103 562	
	Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV) CW		
		Primes de remboursement des obligations (V) CM		
		Écarts de conversion actif * (VI) CN		
		TOTAL GÉNÉRAL (I à VI) CO		303 948
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes : CP	(3) Part à plus d'un an : CR
	Clause de réserve de propriété : * Immobilisations :		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

copie conforme à l'original LA PRÉSIDENTE

2

BILAN - PASSIF avant répartition

N° 2051-SD2018

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise		402B	Exercice N	
			Néant	*
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 20 000)	DA	20 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours BI)	DI		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG		
	Report à nouveau	DH	(46 271)	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	5 126	
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	(21 145)
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	146 237	
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	51 864	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	51 825	
	Dettes fiscales et sociales	DY	23 013	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA	6 467	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
	TOTAL (IV)	EC	279 406	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	258 261	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC		
		ID		
		IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	IE		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	13 216		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : 402B						Néant ☐		*
		Exercice N						
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA	217 751	FB		FC	217 751	
	Production vendue { biens * services*	FD	205 996	FE		FF	205 996	
		FG	237 801	FH		FI	237 801	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	661 548	FK		FL	661 548	
	Production stockée*					FM		
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	14 550	
	Autres produits (1) (11)					FQ	35 537	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	711 634
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	147 030	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	(13 890)	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	299 827	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	120 613	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	2 794	
	Salaires et traitements*					FY	79 723	
	Charges sociales (10)					FZ	23 805	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements* - dotations aux provisions					GA	24 440
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	19 057	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	703 400
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	8 235	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP		
CHARGES FINANCIERES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	1 558	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
	Total des charges financières (VI)					GU	1 558	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 558)	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	6 676	

(RENVOIS : voir tableau n° 2053) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

④ **COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)**

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise 402B				Néant ☐ *		
				Exercice N		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion			HA	265	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *			HB		
	Reprises sur provisions et transferts de charges			HC		
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)			HD	265	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)			HE	1 816	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *			HF		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)			HG		
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)			HH	1 816	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)				HI	(1 551)	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)				HJ		
Impôts sur les bénéfices * (X)				HK		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)				HL	711 899	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)				HM	706 774	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)				HN	5 126	
RENOIS	(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme			HO	
	(2)	Dont { produits de locations immobilières			HY	
		{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IG	
	(3)	Dont { - Crédit - bail mobilier *			HP	
		{ - Crédit - bail immobilier			HQ	
	(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)			IH	
	(5)	Dont produits concernant les entreprises liées			IJ	
	(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées			IK	
	(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)			HX	
	(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			RC	
		Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)			RD	
	(9)	Dont transferts de charges			A1	1 359
	(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)			A2	
	(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)			A3	35 409
	(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)			A4	5 625
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives		A6	obligatoires	A9	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :			Exercice N		
			Charges exceptionnelles		Produits exceptionnels	
REGULARISATION CLIENT			1 816			
REGULARISATION PROV CVAE NON JUSTIFIEE					265	
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :			Exercice N		
			Charges antérieures		Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage

Désignation de l'entreprise : 402B										Néant ☐ *	
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations			
						1		2		3	
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	TOTAL I				CZ	34 767	D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II	KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI		
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1		KM	59 186	KN		KO	
		Installations générales, agencements* et aménagements des constructions		Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		Dont Composants	M3		KS		KT		KU	
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *			KV	49 889	KW		KX	1 369	
		Matériel de transport *			KY		KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique			LB	65 163	LC		LD	1 681	
	Emballages récupérables et divers *			LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ		
	Avances et acomptes				LK		LL		LM		
	TOTAL III				LN	174 238	LO		LP	3 050	
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T		
	Autres participations				8U		8V		8W		
	Autres titres immobilisés				IP		IR		IS		
	Prêts et autres immobilisations financières				IT	640	IU		IV		
	TOTAL IV				LQ	640	LR		LS		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)				OG	209 645	OH		OJ	3 050		

CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Récupération légale* ou évaluation par mise en équivalence	
				par virement de poste à poste		3		4	
				1		2			
				par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence				Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
INCORP.	Frais d'établissement et de développement	IN		CØ		DØ	34 767	D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II	IO		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains		IP		LX		LY		LZ
	Constructions	Sur sol propre	IQ		MA		MB		MC
		Sur sol d'autrui	IR		MD		ME	59 186	MF
		Inst. gales, agencés et am. des constructions	IS		MG		MH		MI
	Installations techniques, matériel et outillage industriels		IT		MJ		MK		ML
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers	IU		MM		MN	51 259	MO
		Matériel de transport	IV		MP		MQ		MR
		Matériel de bureau et informatique, mobilier	IW	12 308	MS		MT	54 536	MU
	Emballages récupérables et divers *		IX		MV		MW		MX
	Immobilisations corporelles en cours		MY		MZ		NA		NB
	Avances et acomptes		NC		ND		NE		NF
	TOTAL III		IY	12 308	NG		NH	164 980	NI
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence		IZ		ØU		M7		ØW
	Autres participations		IO		ØX		ØY		ØZ
	Autres titres immobilisés		II		2B		2C		2D
	Prêts et autres immobilisations financières		I2		2E		2F	640	2G
	TOTAL IV		I3		NJ		NK	640	2H
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)		I4	12 308	ØK		ØL	200 387	ØM	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

N° 2054 bis-SD 2018

Exercice N clos le 3 0 0 9 12 0 1 8

Les entreprises ayant pratiqué l'évaluation légale de leurs immobilisations amortissables (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise: 402B

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)]
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice. Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :

a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4 ;

b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne «Provisions réglementées».

CADRE B
DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE

2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE -

3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 40213										Néant ☐ *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *									
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY	6 222	EL	6 953	EM		EN	13 175		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE		PF		PG		PH			
Terrains		PI		PJ		PK		PL			
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ			
	Sur sol d'autrui	PR	5 454	PS	5 919	PT		PU	11 373		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY			
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC			
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	4 386	QE	5 699	QF		QG	10 085		
	Matériel de transport	QH		QI		QJ		QK			
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	7 367	QM	5 869	QN	2 182	QO	11 054		
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT			
TOTAL III		QU	17 208	QV	17 486	QW	2 182	QX	32 512		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		ØN	23 430	ØP	24 440	ØQ	2 182	ØR	45 688		
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
Immobilitisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements TOTAL I		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Autres immob. incorporelles TOTAL II		N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3	S4			
	Inst.gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9			
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6	U7			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4	V5			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2	W3			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9	X1			
TOTAL III		X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV		NL			NM			NO			
Total général (I + II + III + IV)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non venant (NP + NQ + NR)		NW	Total général non venant (NS + NT + NU)			NY	Total général non venant (NW - NY)				
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice			
Frais d'émission d'emprunt à étaler						Z9		Z8			
Primes de remboursement des obligations						SP		SR			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Désignation de l'entreprise 402B		Néant ☐ *			
Nature des provisions	Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1)*	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	13 191		
	UG	UH			
	UJ	UK			
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-I-5e du C.G.I.				10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

8

**ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L'EXERCICE ***

N° 2057-SD 2018

Désignation de l'entreprise : 402B										Néant ☐		
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			UL		UM		UN				
	Prêts (1) (2)			UP		UR		US				
	Autres immobilisations financières			UT	640	UV		UW	640			
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			VA								
	Autres créances clients			UX	42 577		42 577					
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation antérieurement constituée) UO			ZI								
	Personnel et comptes rattachés			UY								
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			UZ								
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		VM	2 536		2 536					
		Taxe sur la valeur ajoutée		VII	4 617		4 617					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés		VN								
		Divers		VP								
	Groupe et associés (2)			VC								
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)			VR	1 535		1 535					
	Charges constatées d'avance			VS	4 711		4 711					
	TOTAUX			VT	56 615	VU	55 975	VV	640			
RENOIS	(1)	Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice		VD								
		- Remboursements obtenus en cours d'exercice		VE								
	(2)	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)		VF								
CADRE B		ÉTAT DES DETTES			Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y										
Autres emprunts obligataires (1)		7Z										
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine		VG									
	à plus d'1 an à l'origine		VH	146 237		37 647		108 591				
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A	15		15							
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	51 825		51 825							
Personnel et comptes rattachés		8C	5 972		5 972							
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	8 155		8 155							
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices		8E									
	Taxe sur la valeur ajoutée		VW	7 449		7 449						
	Obligations cautionnées		VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés		VQ	1 437		1 437						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J										
Groupe et associés (2)		VI	51 849		13 849		38 000					
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	6 467		6 467							
Dettes représentatives de titres empruntés ou remis en garantie*		ZZ										
Produits constatés d'avance		8L										
TOTAUX		VY	279 406	VZ	132 816		146 591					
RENOIS	(1)	Emprunts souscrits en cours d'exercice		VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL	6 849				
		Emprunts remboursés en cours d'exercice		VK	37 281	* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032						

1er EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

© Sage